

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 60 (1987)

Heft: [7]

Rubrik: Informationen des VSP = Informations FSEP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ni conforme à la constitution qui vous fait obligation d'assurer la formation des enfants.

M. Bettex: C'est une disposition qui est d'ordre pratique et qui, jusqu'ici, n'a pas posé de sérieuses difficultés, mais qu'il conviendra certainement de modifier.

Rédaction RSE: Pouvez-vous nous donner votre impression sur la réforme intervenue cette année et notamment la création du 5^{ème} degré d'orientation qui agite fortement les esprits.

M. Bettex: A l'évidence, une orientation étendue sur une année donnera des résultats plus fiables que le système précédent basé sur des examens. Les normes exactes d'admission dans les différentes filières seront fixées très raisonnablement.

Rédaction RSE: Il semble en effet que les moyennes requises pour l'entrée dans la formation pré-gymnasiale ne seraient atteintes actuellement que par 22 à 23% des élèves au lieu des 30% généralement admis. Les parents se battent donc pour 7 à 8% et non pas sur le principe des 30% qui paraît tout aussi discutable!

M. Bettex: Je l'ai dit, les moyennes de passage seront encore définies. On constate depuis longtemps qu'admettre 30% d'élèves dans les filières d'études longues correspond à une réalité. Cette disposition est fondée sur l'expérience; Il ne s'agit évidemment pas d'une donnée scientifique. C'est, aussi, une décision politique. D'ailleurs, avec la 5^{ème} année d'orientation, il y aura probablement moins de défections au cours des études et jusqu'à l'Université.

Cet entretien a permis au rédacteur de rencontrer la secrétaire du service de l'enseignement privé, Madame Chau- bert, qui assume ces fonctions depuis sept ans et qui se félicite, elle aussi, de la bonne collaboration qu'elle entretient avec l'enseignement privé dont elle apprécie la complémentarité.

INFORMATIONEN DES VSP
INFORMATIONS FSEP

Zentralverband Schweizerischer Privat- schulen Fédération Suisse des écoles privées

Pour succéder à *M. Fred Haenssler*, président central de notre Fédération, l'Assemblée des délégués, réunie à Fribourg le 9 mai 1987 a élu *Madame Françoise Frei-Huguenin* qui sera ainsi la première femme à assumer cette responsabilité à la tête de l'enseignement privé suisse. Nous lui adressons nos vives félicitations et nos vœux de succès dans cette importante activité.

L'assemblée générale de la Fédération romande, présidée pendant sept ans par *M. Prosper Bagnoud* a élu son successeur en la personne de *M. Francis Clivaz*, proposé par l'Association genevoise des écoles privées. Parmi les tâches qui attendent le nouveau président, l'une des plus délicates sera de trouver une solution au problème que soulève, depuis quelque

temps déjà, la gestion et l'existence du «Service scolaire» de Genève. D'autres changements sont également intervenus au Comité central et à la tête de plusieurs associations. Au nom des directeurs d'écoles, la Revue Suisse d'Education remercie tous ceux qui ont servi bénévolement et efficacement les intérêts de nos écoles au cours de ces dernières années.

Association vaudoise des écoles privées

Suite de l'enquête, , dont la 1^{ère} partie a été publiée dans notre édition du mois de mai.

Projets et préoccupations

- Créer un brevet attestant la fin des études secondaires.
- Obtenir, pour les parents, une défalcation fiscale compensant partiellement les frais occasionnés par le placement d'un enfant dans une école privée.
- Renforcer la politique de communication et de relations publiques.
- Obtenir l'extension du champ d'application de la Convention Collective de travail.
- Obtenir une meilleure compréhension des Autorités pour la délivrance de permis de travail pour les professeurs étrangers et le personnel de maison.
- Revenir à une procédure normale pour l'obtention de visas pour étudiants et d'autorisation de séjour pour études.

15^e anniversaire

Les journaux de Suisse romande ont largement annoncé et commenté le 15^e anniversaire de l'AVDEP. Il convient, à cet effet, de rappeler que cet anniversaire se rapporte aux statuts de 1972 qui modifiaient fondamentalement les structures de l'Association, qui existait déjà depuis des décennies. Les premiers statuts auxquels se réfère l'AVDEP remontent au 24 novembre 1940! C'est en tous cas l'occasion, pour la presse, de signaler qu'avec une moyenne de 5 000 élèves internes, l'AVDEP représente plus de 120 millions de francs par an, soit 10% des revenus totalisés par le tourisme vaudois.

L'Association vaudoise des écoles privées (AVDEP), dispose d'un secrétariat permanent et d'un service scolaire placés sous la responsabilité de:



Mlle Nicole Grandjean
Secrétaire générale AVDEP
Service scolaire vaudois

De 1980 à 1985, les demandes d'informations traitées par le service

scolaire vaudois ont passé de 2213 à 2938. Dans ces chiffres, il n'est pas tenu compte des demandes de professeurs à la recherche d'un emploi ni des demandes de renseignements ne concernant pas directement le placement d'élèves dans les écoles privées.

Mode de recommandation

Lors de visites, la secrétaire remet aux intéressés les prospectus des écoles recommandées. S'il s'agit de demandes téléphoniques, les renseignements sont généralement transmis directement.

Dans certains cas, les écoles sont avisées afin qu'elles adressent elles-mêmes leurs prospectus aux familles. Dans tous les cas, notamment pour les demandes adressées par lettre ou par télex, le secrétariat accuse réception et envoie une confirmation écrite.

Provenance des demandes

Environ 50% des demandes proviennent de Suisse romande.

On trouve ensuite, dans l'ordre:

La Suisse alémanique, l'Allemagne, les USA, le Proche et le Moyen Orient, la France, l'Espagne et le Portugal, l'Afrique, les autres pays européens et l'Amérique du Sud.

On constate d'autre part, et cela depuis 1979, une augmentation sensible et régulière des demandes pour les cours d'été.

Placement d'élèves

Le placement n'étant pas facturé, mais constituant un service normal de l'AVDEP à ses membres, le secrétariat ne dispose pas d'informations fiables

sur le succès de cette activité. Seuls quelques directeurs annoncent à la secrétaire des inscriptions effectuées grâce à l'entremise du bureau. Les 3000 demandes traitées par année sont certainement à l'origine de très nombreuses inscriptions d'élèves.

Le secrétariat

Il assume toutes les tâches usuelles d'une association aussi importante:

- correspondance, procès-verbaux de séances, circulaires et enquêtes, exécution du plan de publicité, édition du «Guide de l'AVDEP», voyages de promotion et actions de relations publiques...

PRESSESCHAU
REVUE DE PRESSE

Stipendien-Stiftung der schweizerischen Privatschulen

Davos, 13. Juni. (sda) Der Verband der schweizerischen Privatschulen (VSP) der deutschen und italienischen Schweiz, der in Davos seine Jahresversammlung 1987 durchführte, hat unter anderem eine Stiftung mit dem Ziel gegründet, an Absolventen aller Privatschulen Stipendien und Studiendarlehen zu gewähren. Zu diesem Zweck wird zunächst bei einer schweizerischen Grossbank ein Kredit in der Höhe von 100000 Franken aufgenommen. Weitere 900000